



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 17619

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la possibilité d'intégrer dans les programmes scolaires une carte géographique des appellations d'origine contrôlée (AOC). En effet, dans le cadre de la connaissance de nos terroirs, il serait opportun d'intégrer les spécificités agricoles françaises dans nos programmes scolaires, voire même au niveau européen. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les programmes nationaux d'enseignement de l'histoire et de la géographie définissent le cadre général des thèmes à traiter. Selon les niveaux et les approches mises en oeuvre, l'étude d'une carte des appellations d'origine contrôlée (AOC) ou d'une carte des appellations européennes d'origine protégée (AOP) trouve sa pleine justification lorsque les professeurs abordent l'étude des territoires à l'échelle de la France et de l'Union européenne ou bien l'étude de l'agriculture française face aux mutations de la politique agricole commune ou bien encore les enjeux du développement durable, thèmes qui sont au coeur d'un enseignement de la géographie renouvelé dans ses méthodes et ses contenus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17619

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2008, page 1537

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7367